

## **Mathias, maraîcher**

Mathias est un jeune maraîcher de 38 ans qui s'installe dans un village rural près de Montpellier. Il a rencontré des difficultés pour acquérir des terres mais il exploite 1,5 ha en fermage. Il prévoit de produire selon le cahier des charges de l'agriculture biologique (AB) de façon à pouvoir bénéficier du label AB dans 3 ans, au terme de sa conversion.

Sa femme travaillera à temps partiel sur l'exploitation surtout pour la vente directe. Ils voudraient acquérir une petite camionnette pour mettre en place une livraison de produits sur des endroits clés de Montpellier où ils savent que les commandes seront nombreuses. Mathias a repéré une camionnette d'occasion chez un collègue agriculteur et entend bien la lui acheter grâce aux aides de la PAC.

Pour organiser les ventes et livraisons, Mathias et sa femme vont monter un site internet, ils pourront se faire connaître facilement et les consommateurs pourront s'inscrire en ligne.

Dans le cadre du 1er pilier, Mathias touche des paiements de base (93 euros/ha) auxquels s'ajoute la surprime aux premiers hectares (99 euros/ha), l'aide jeunes agriculteurs (70 euros/ha) et les paiements verts (82 euros/ha). Il ne touche pas d'autres aides du 1er pilier, mais il sait qu'il pourra bénéficier d'aides structurelles de l'OCM fruits et légumes s'il adhère à une organisation de producteurs (OP). Cependant aujourd'hui il n'y a pas d'OP dans son secteur. Il estime que le montant des aides qu'il reçoit par le premier pilier est très faible par rapport à la valeur ajoutée qu'il dégage par hectare, alors qu'il a créé de l'emploi (2 personnes plein temps) et qu'il joue un rôle important dans le tissu social local.